

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mmes Viviane DUPEUX, Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Bernard LEFEVRE à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Sabine ADRIEN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERNAT à M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

Etaient excusés : M. Guy ROUCHON, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoit LASCOUX, Mme Françoise OTT, M. Dominique VALLIERE

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise FOURNIER

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°5 - 2022

Rapporteur : M. ERIC BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

La décision modificative n°5 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général 13 108.00 €

- Ajustement du compte Taxe foncière au vu des notifications 1 748.00 €
- Nouvelle prestation « Diagnostic en vue des ventes des Gîtes » 6 360.00 €
- Ajustement crédits Commission « gîtes » Office du Tourisme 5 000.00 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... - 19 439.00 €

Chapitre 023 – Virement à l'investissement..... 24 173.50 €

- Perception de recette DGD spécifique (acquisition matériel informatique) médiathèque
..... 24 173.50 €

Chapitre 042 – Transferts entre section 6 331.00 €

- Ajustement des crédits de dotations 6 331.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 74 – Dotations et participations..... 24 173.50 €

- Perception de recette DGD spécifique (acquisition matériel informatique) médiathèque
..... 24 173.50 €

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
Chapitres	BP 2022	DMS	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DMS	Proposition 2022
011	Charges à caractère général	2 891 190,53 €	13 108,00 €	2 904 298,53 €	002	Excédents antérieurs reportés	4 828 136,87 €
012	Charges de personnels et assimilées	6 187 100,00 €		6 187 100,00 €	013	Atténuation de charges	18 546,41 €
014	Atténuation de produits	4 491 496,67 €		4 491 496,67 €	70	Produits des services	986 779,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 904 579,94 €		5 904 579,94 €	73	Impôts et taxes	15 553 084,27 €
66	Charges financières	105 600,00 €		105 600,00 €	74	Dotations et participations	4 889 800,11 €
67	Charges exceptionnelles	1 437 787,51 €		1 437 787,51 €	75	Autres produits de gestion courante	308 689,56 €
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €		1 000,00 €	76	Produits financiers	- €
022	Dépenses imprévues	237 791,63 €	19 439,00 €	218 352,63 €	77	Produits exceptionnels	16 452,29 €
		- €	- €	- €	78	Reprise sur provisions	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		21 256 546,28 €	6 331,00 €	21 250 215,28 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		26 601 488,51 €
023	Virement à l'investissement	4 462 787,92 €	24 173,50 €	4 486 961,42 €			- €
042	Transferts entre sections	882 154,31 €	6 331,00 €	888 485,31 €	042	Transferts entre sections	- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		5 344 942,23 €	30 504,50 €	5 375 446,73 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		26 601 488,51 €	24 173,50 €	26 625 662,01 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		26 601 488,51 €
							24 173,50 €
							26 625 662,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – Dotations	16 104.18 €
- Ajustement des crédits pour apurement compte 1069	16 104.18 €
Chapitre 20 – Immobilisation incorporelle.....	5 500.00 €
- Ajustement des crédits au vu de l'avancement des dossiers.....	5 500.00 €
Chapitre 204 – Subvention d'équipement.....	- 5 500.00 €
- Ajustement des crédits au vu de l'avancement des dossiers.....	- 5 500.00 €
Chapitre 21 – Immobilisation corporelle.....	24 173.50 €
- Nouvelle acquisition au vu de la perception de la DGD médiathèque	24 173.50 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	- 16 104.18 €
- Ajustement des crédits pour apurement compte 1069	- 16 104.18 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	6 331.00 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 – Virement du fonctionnement	24 173.50 €
- Perception du recette DGD spécifique (acquisition matériel informatique) médiathèque	24 173.50 €
Chapitre 040 – Transferts entre section	6 331.00 €
- Ajustement des crédits de dotations	6 331.00 €

Délibération n°264/22 du 20/10/22
7 Finances locales 7.1 Décisions Budgétaires

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 12 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- de charger Monsieur le Président de leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



F. CORREIA

Le secrétaire de séance